

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINTE HILAIRE DE VOUST
N°2022/07/D69
Séance du 7 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de **SAINTE HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINTE HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOULLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : VENTE MME ANNEIX et M. BOBINEAU - DECLASSEMENT DE VOIRIE

Vu délibération n° 2020/06/D45 autorisant la vente de la parcelle située entre les parcelles A194, A192 et A193 au lieu-dit « L'Herménardière » à madame ANNEIX et monsieur BOBINEAU.

Vu délibération n° 2020/08/D68 fixant les modalités de la vente

Considérant la purge de droit de priorité des riverains laissant apparaître aucun acquéreur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'AUTORISER** le déclassement de la parcelle située entre les parcelles A184, A192 et A193 située au lieu-dit « L'Herménardière »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre et à signer tous actes y afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Monique FAVREAU

